

| | | |
|--|---|--|
| <i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i> | <i>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</i> | <i>Conseillers présents : 74 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 12 Absent(s) excusé(s) : 17 Absent(s) : 10</i> |
|--|---|--|

Date de convocation : 28 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 3 avril 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n° 2023-04-03-CM-1.2 :

Installation du Conseiller métropolitain titulaire supplémentaire de la commune de Metz.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

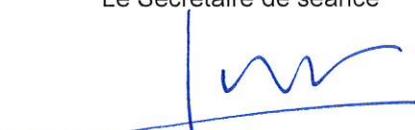
Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Moselle en date du 17 janvier 2023 actant la nouvelle composition du Conseil métropolitain suite à l'adhésion de la commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole au 1^{er} janvier 2023,
CONSIDERANT que la population municipale de Metz a augmenté et qu'elle obtient donc un siège supplémentaire par rapport à la composition précédente, soit 44 sièges pour cette nouvelle composition,
VU la délibération du Conseil Municipal de Metz procédant à l'élection de Madame Rachel BURGY en qualité de Conseillère métropolitaine titulaire supplémentaire de la commune,

DECLARE Madame Rachel BURGY installée dans ses fonctions de Conseillère métropolitaine titulaire de Metz.

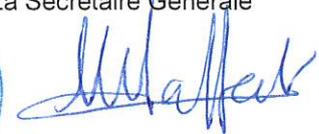
Metz, le 4 avril 2023

Le Secrétaire de séance



Nicolas KARMANN
Directeur Général Adjoint

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20230403-2023-04-DC1-2-DE

Numéro de l'acte : 2023-04-DC1-2
Date de décision : lundi 3 avril 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Installation du Conseiller métropolitain titulaire supplémentaire de la commune de Metz
Classification : 5.2 - Fonctionnement des assemblées
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 06/04/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230403-2023-04-DC1-2-DE
Document principal : 99_DE-1-2.pdf

Historique :

| | | |
|----------------|--------------------------|------------------|
| 06/04/23 10:22 | En cours de création | |
| 06/04/23 10:24 | En préparation | Catherine DELLES |
| 06/04/23 11:16 | Reçu | Catherine DELLES |
| 06/04/23 11:16 | En cours de transmission | |
| 06/04/23 11:18 | Transmis en Préfecture | |
| 06/04/23 11:30 | Accusé de réception reçu | |